



**Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille douze, le 05 janvier, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON 1^{er} Vice-président.

Présents :

Francis DESBLANCS, Jacques LAMOTHE, Roselyne LACOUTURE, Serge GLEYZE, Marie-Pierre SENLECQUE, Xavier FORTINON, Jean-Claude DEYRES, Bernard SUBSOL, François SALLIBARTAN, Pierre CERAN, Jean-Claude DUIZABO, Jean-Jacques CARRAU.

Excusés et procurations :

Yves GUEDO à Jacques LAMOTHE, Alain DUDON à Serge GLEYZE.

Absents excusés :

Nathalie BORDENAVE-CAU, Geneviève FRADIN, Jean-Louis PEDEUBOY, Henri EMMANUELLI, Jean-Marie SAUBANERE, Christian BERTHOUX, Marc LATASTE, Dominique CAZAUX.

Date de convocation : 24 novembre 2011

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 12 ; votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14

Rappel de l'ordre du jour

- 1 Ouverture du débat d'orientations budgétaires
- 2 Participations 2012
- 3 Dossier « Archivage électronique » (dossier reporté)
- 4 Renouvellement de contrats (dossier reporté)
- 5 Nouveaux adhérents
- 6 Convention Centre de gestion des Landes/ALPI/structures CIAS CCAS
- 7 Convention de remboursement Centre de gestion des Landes/ALPI pour prestation de développement informatique
- 8 Convention de partenariat ALPI/Prefecture des Landes portant sur la dématérialisation des listes électorales
- 9 Plan de formation des agents de l'ALPI
- 10 Repas des agents de l'ALPI
- 11 Questions diverses

Ordre du jour supplémentaire :

- 12 Renouvellement ligne de trésorerie pour 2012
- 13 Convention de prestations de service ALPI/Groupement d'intérêt économique du logement landais (GIELL)

**DELIBERATION N°01
OUVERTURE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée qu'il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il rappelle que ce débat permet de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et d'informer l'assemblée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **de prendre acte** de l'ouverture du débat d'orientations budgétaires afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N°02
PARTICIPATIONS 2012**

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** les participations financières des adhérents et non-adhérents pour l'année 2012 ci-après annexées.

- **de prendre acte** des nouvelles participations :

- Participation pour mise à disposition et assistance du logiciel de gestion des courriers,
- Participation pour assistance logiciel « Aide sociale » et modules complémentaires.

- **d'autoriser** le 1^{er} Vice-président à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N°05
NOUVEAUX ADHERENTS**

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée que des collectivités et établissements publics du département des Landes ont délibéré afin de bénéficier des attributions du Syndicat Mixte.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, les adhésions de nouveaux membres doivent être approuvées par l'assemblée délibérante et la modification d'une attribution facultative doit s'opérer dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **de valider** les nouvelles adhésions et les modifications qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Mairie de Puyol-Cazalet 21/11/2011	x		x	

Election des représentants :

➤ Mairie de Mazerolles : Bernard LANOUZIERE :délégué titulaire

DELIBERATION N°06 CONVENTION CENTRE DE GESTION DES LANDES/ALPI/STRUCTURES CIAS CCAS
--

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée que pour améliorer les services de maintien à domicile rendus par les acteurs publics ou privés dans le département, le Conseil Général des Landes souhaite créer un Observatoire départemental de l'aide à domicile.

Le Centre de Gestion des Landes, chargé de coordonner l'ensemble de cette action, propose de recenser l'ensemble des données concernées et d'utiliser la base de données informatiques des CIAS et CCAS du département.

Ces données relatives au service d'aide à domicile sont issues du logiciel APOLOGIC fourni par l'ALPI.

Il est proposé une convention tripartite qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Centre de Gestion aura accès à la base de données informatiques ainsi que les conditions de son utilisation.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la convention entre l'ALPI, le Centre de Gestion des Landes et les CIAS-CCAS du département sur la création d'un observatoire départemental de l'aide à domicile.
- **d'autoriser** le 1^{er} Vice-président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

DELIBERATION N°07 CONVENTION DE REMBOURSEMENT CENTRE DE GESTION DES LANDES/ALPI POUR PRESTATION DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE
--

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée qu'afin de permettre au Centre de Gestion des Landes d'accéder directement aux bases de données des CIAS et CCAS et d'intégrer les informations dans l'Observatoire, comme expliqué dans la délibération n°6, la société APOLOGIC a été sollicitée pour créer un outil informatique spécifique aux besoins du dispositif.

Suite au devis du 14 octobre 2011, l'ALPI s'engage à passer la commande auprès d'APOLOGIC pour la fourniture de l'outil informatique pour un montant de 4 413.24 euros.

Il est convenu que le Centre de gestion prendra en charge les frais relatifs cette commande.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la convention entre l'ALPI et le Centre de Gestion des Landes concernant la prestation de développement informatique pour un montant de 4 413.24 euros.
- **d'autoriser** le 1^{er} Vice-président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

DELIBERATION N°08
CONVENTION DE PARTENARIAT ALPI/PREFECTURE DES LANDES PORTANT SUR LA DEMATERIALISATION DES LISTES ELECTORALES

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée que la Préfecture des Landes a sollicité l'ALPI pour que les collectivités puissent déposer de manière dématérialisée leurs listes électorales.

L'ALPI mettra à disposition des communes adhérentes une plate-forme de dépôt des listes. Cette dernière permettra de déposer des fichiers informatiques, contenant les listes, au format CVS ou XLS.

La plate-forme sera hébergée sur un serveur situé dans la salle blanche de la Maison des communes et opérationnelle dès janvier 2012.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la convention entre l'ALPI et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des listes électorales.
- **d'autoriser** le 1^{er} Vice-président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

DELIBERATION N°09
PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE L'ALPI

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services de l'ALPI, un plan de formation a été élaboré, en concertation avec les agents de l'ALPI, pour les années 2011, 2012 et 2013.

Ce plan intègre les besoins en formation de l'ensemble des agents, des formations aux différents concours et des formations d'intégration et de professionnalisation. Dès 2012, l'ensemble des agents de l'ALPI sera initié à la démarche qualité.

Le Comité technique paritaire du Centre de gestion a rendu un avis favorable sur le projet de plan de formation.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** le plan de formation des agents de l'ALPI pour les années 2011, 2012 et 2013.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N°10
REPAS DES AGENTS DE L'ALPI

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la prise en charge financière du repas de fin d'année
- Les montants des dépenses sont prévues à la ligne « fêtes et cérémonies » du budget de l'exercice 2011.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N°11
RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE 2012

Le 1^{er} Vice-président a informé qu'en 2011 une ligne de trésorerie avait été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne. Cette ligne sera renouvelée pour 2012 et pour le même montant et auprès du même organisme.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'accepter** le renouvellement pour l'année 2012 de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour 240 000 € selon les conditions suivantes :

- Taux : taux variable avec une marge de 1.20 %
- Index : EURIBOR 1 semaine 0.836 au 28/12/2011
- Aucun nombre ni montant minimum de tirage
- Commission d'engagement : 250 €
- Commission de non-utilisation : 0.30 % l'option Euribor uniquement

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N°12
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ALPI/GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DU LOGEMENT LANDAIS (GIELL)

Le 1^{er} Vice-président a informé l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de prestations de services pour une structure qui ne peuvent être adhérente au syndicat.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du budget annexe.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical a décidé :**

- **d'approuver** la convention de services signée avec le Groupement Intérêt Economique du Logement Landais (GIELL) à Mont-de-Marsan concernant une prestation de maintenance informatique pour un montant de 1 124.11 euros TTC.

- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que d'éventuels avenants.

Fait à Mont-de-Marsan, le 05 janvier 2012

Le 1^{er} Vice-président de l'ALPI
Xavier FORTINON